

Cergy-Pontoise le 6 novembre 2024

**Monsieur le Président de l'agglomération de Cergy-
Pontoise
Hôtel d'Agglomération
95000 CERGY**

Objet : Future structure publique de gestion de l'eau

Copie : élu.es de la CACP membres du Comité Syndical du SIARP

Monsieur le Président,

Nous avons lu attentivement votre réponse du 8 juillet à nos courriers du 15 avril et du 20 juin qui vous posaient des questions sur la future structure publique de gestion de l'eau potable au niveau de la CACP. Nous avons également échangé avec vous sur ce sujet à la fin de la CCSPL du 24 juin 2024 notamment sur le fait que la CACP avait écarté le projet du SIARP.

En juin, vous nous indiquiez que le SIARP et la CACP avaient fait des études. Sans nous communiquer son étude, le SIARP nous l'a présentée dans ses grandes lignes, précisant qu'elle portait sur tous les aspects liés à la gestion de l'eau et qu'ils s'étaient fait aider par un cabinet spécialisé, COGITE (<https://www.cogite-sas.com/>). Côté CACP, nous ne pouvons que constater qu'il n'y a pas eu d'étude puisque vous-même avait indiqué lors de la CCSPL du 24 juin « *Ce projet est en attente du recrutement de deux personnes (préfigureurs). Ensuite, il faudra déterminer la structure juridique en fonction du nouveau périmètre de la gestion de l'eau.* » et aussi dans votre courrier du 8 juillet « *la CACP se donne les moyens de son ambition en mettant en place une équipe de préfiguration s'articulant autour de la création de 2 postes de préfigureurs et la mobilisation de conseils extérieurs...* ». A cette date, la CACP n'avait donc pas une étude approfondie à présenter. Qu'en est-il quatre mois plus tard ?

Vous nous affirmez qu'il n'y aurait aucun intérêt pour les usagers à une gestion publique de l'eau confiée au SIARP, affirmant même que « *Le prix de l'eau sera plus cher en faisant porter le service par le SIARP* », alors qu'aucune étude comparative n'a pu être effectuée puisque la CACP n'avait pas encore de projet.

Une telle comparaison s'avère pourtant nécessaire pour aider à la décision qui engagera, pour une période très longue, la collectivité et donc les usagers.

Le SIARP est une structure publique dont le Comité Syndical est composé exclusivement d'élu.es dont 16 conseillers municipaux de la CACP sur 30 membres. Si le projet du SIARP devait constituer une meilleure solution pour les usagers, lui confier la gestion de l'eau ne serait en rien une remise en cause de votre engagement de début de mandat de changer de mode de gestion et de mettre fin à la Délégation de Service Public avec Veolia.

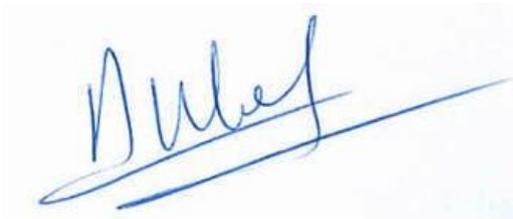
Nous sommes tout à fait d'accord avec vous pour affirmer que la gestion de l'eau est un « *service public essentiel* » et que la CACP doit veiller à sa qualité et à son bon fonctionnement dans l'intérêt des usagers.

En tant qu'association d'usagers de l'eau nous sommes pour le choix de la structure publique qui leur offrira les meilleures garanties. C'est pourquoi nous ne disons pas « le SIARP est la meilleure solution » mais nous ne comprenons pas qu'il ait été écarté sans un véritable débat au sein du Conseil Communautaire, avec les représentants d'usagers sur la base d'un véritable comparatif.

Par ailleurs le temps presse et il ne restera bientôt que deux années pleines pour la mise en place de cette gestion publique de l'eau et nous nous demandons si la CACP pourra tenir les délais.

Dans l'attente de cet indispensable état comparatif entre le projet de la CACP et celui du SIARP, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en notre attachement indéfectible au service public de l'eau.

Pour l'association AGLEAU
André MARTIN, président.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'André Martin', with a long horizontal stroke extending to the right.